



La justice a donné raison à la CGT AFPA

Elle demande des comptes à la direction sur la régularisation NAO 2021

Pour rappel, le 21 décembre 2023, la justice condamnait l'Afpa sur l'accord NAO 2021 (non signé par la CGT) qui excluait les salariés ayant moins de 2 ans d'ancienneté au moment du versement de l'augmentation générale.

Dès lors la CGT Afpa a demandé à la direction de régulariser l'ensemble des salarié-es concerné-es par cette décision de justice avec effet rétroactif au 1er janvier 2021.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

La direction a accepté la décision de justice, et met en œuvre la régularisation de toutes et tous les salarié-es concerné-es.

Des centaines de collègues ont déjà été régularisés avec la rétroactivité. La CGT demandera à la direction un point de situation sur ce dossier : demandes validées, refusées, en cours...

De nombreux salarié-es ont bénéficié du rattrapage et nous l'ont largement fait savoir !

- Et vous où en êtes-vous ?
- Avez-vous bénéficié de l'augmentation générale de 2021, si non avez-vous déposé une demande ?

Savez-vous qu'il est toujours possible d'obtenir votre régularisation ?

Vos représentant-es syndicaux et élu-es CGT vous accompagneront pour vous aider dans vos démarches.

Tous les jours des salarié-es se syndiquent, pourquoi pas vous ?

Se syndiquer c'est se donner du pouvoir d'agir !

Pour adhérer : c'est [ici -> cgtafpa.fr/syndicalisation](https://cgtafpa.fr/syndicalisation)

Montreuil, le 13 juin 2024.

“Ne parlez pas d'acquis sociaux, mais de conquies sociaux, parce que le patronat ne désarme jamais”.
Ambroise Croizat (1901-1951).